

thousiasme; ils suivaient tout naturellement, dans cette circonstance, les vieilles traditions du tiers état, qui, dans ses longues et patientes luttes, s'était constamment abrité derrière la royauté.

Toutefois, on n'éleva point le monument projeté. Seulement, dans les premiers mois de 1792, Palloy proposa à l'Assemblée législative d'élever une colonne à la liberté sur l'emplacement de la Bastille, avec les matériaux qui restaient encore de cette forteresse. L'érection de cette colonne fut décrétée, et la pose solennelle de la première pierre eut lieu le 14 juillet, au matin, avant la solennité du Champ de Mars. Nous avons sous les yeux les procès-verbaux originaux de cette fête, et les détails ne laissent pas d'en être fort curieux. Une députation de l'Assemblée présidait à la cérémonie, à laquelle assistaient en outre les autorités de Paris. On plaça dans une boîte de cèdre la Déclaration des droits, gravée sur des tablettes d'airain, une copie authentique de la constitution, des médailles frappées avec du fer provenant de la Bastille, des monnaies, des assignats, la liste des patriotes morts pendant le siège, etc. Tous les outils, bois, fer et autres matières, provenaient également des matériaux de la forteresse. On avait mêlé au ciment les cendres des anciens titres de noblesse. Sur la pierre était gravée une inscription qui se terminait par ces mots : *En présence de Louis XVI.* Au moment de poser la pierre, le président de la députation de l'Assemblée nationale fit observer que, le roi ne s'étant pas présenté, *quoique invité*, il était convenable d'effacer son nom. Et il prit en effet une ripe des mains de Palloy, et gratta froidement le nom de l'absent.

Un mois plus tard, la nature devait s'étendre sur la royauté elle-même.

Les orages de la Révolution empêchèrent l'exécution du projet de Palloy, qui fut enfin réalisé sous le règne de Louis-Philippe par l'érection de la colonne de Juillet. Dans l'intervalle, Napoléon avait résolu d'élever sur cet emplacement une fontaine, sous la forme d'un éléphant colossal, dont le modèle en plâtre existait encore à cette place sous le gouvernement de Juillet.

Avant de terminer, nous dirons encore un mot relativement à l'effet que produisit dans le monde entier le grand événement du 14 juillet. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, à la nouvelle de la chute de la Bastille, tous les peuples se crurent affranchis. Ce coup avait été si bien frappé, qu'il retentit dans tout l'univers. Nous pourrions accumuler ici les citations, mais nous nous bornerons à deux faits caractéristiques. Dans cette Angleterre si exclusive et qui s'intéresse si peu aux autres nations, il y eut un immense enthousiasme qui gagna l'aristocratie elle-même et jusqu'aux monies universitaires : l'université de Cambridge donna pour sujet de composition à ses élèves la *Prise de la Bastille*, et le 14 juillet 1790, l'anniversaire en fut célébré à Londres dans un banquet que présidait lord Stanhope. En Russie même, dans cet empire de l'esclavage et du silence, la grande nouvelle produisit une véritable explosion; on s'embrassait sur les places publiques, avec des pleurs et des cris de joie : *La Bastille est prise!* C'est un témoin peu suspect, l'ambassadeur français Ségur, qui raconte cette *folie*, à laquelle il a peine à croire après en avoir été témoin (*Mémoires*, III, 508). Quoi de plus éloquent qu'un tel fait?

Les vainqueurs de la Bastille formèrent une espèce de corps spécial, qui avait sa place marquée dans les cérémonies publiques. Une médaille fut frappée en leur honneur, et chacun d'eux reçut un brevet.

L'emplacement de la Bastille demeura, pendant la Révolution, une sorte de lieu sacré où s'assemblait le peuple, et l'un des centres principaux des fêtes publiques. Au 14 juillet 1790, anniversaire de la victoire et jour de la grande fédération, on y avait planté un bois artificiel au milieu des ruines; quatre-vingt-trois arbres couverts de leurs feuilles y représentaient les quatre-vingt-trois départements; la pique populaire et libératrice se dressait au-dessus du feuillage, surmontée du bonnet de la Liberté; des chaînes et des grilles brisées, des symboles caractéristiques rappelaient à la foule le despotisme vaincu, la victoire de la Révolution; et le soir, parmi les illuminations, le peuple de Paris, les fédérés, les envoyés de la France entière, enivres d'enthousiasme, célébraient par des farandoles fraternelles la fin d'un monde de douleur, de servitude et de larmes, l'avènement de la justice et de l'égalité. Contraste éloquent! une inscription flamboyait, devise triomphale d'une énergie joviale, qui est le génie même de la nation; dernière ironie jetée par la France nouvelle à la tyrannie renversée : *Ici l'on danse!*

Bastille (MÉMOIRES SUR LA), pamphlet historique du XVIII^e siècle, par Linguet. Ces *Mémoires*, publiés à Londres en 1783, furent l'objet de réfutations anonymes : *Observations sur l'histoire de la Bastille* (Londres, 1783); *Apologie de la Bastille* (Philadelphie, 1784). Ils avaient d'abord paru, en trois numéros, dans les *Annales politiques, civiles et littéraires* du XVIII^e siècle (tome X). Le récit de Linguet comprend sa détention au château royal, depuis le 27 septembre 1780 jusqu'au 10 mai 1782. L'auteur rappelle, en tête de son

journal de captivité, ces mots précieux, tirés de la *Déclaration* du 30 août 1780, sur les nouvelles prisons : « Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice. » La relation de Linguet commence par cette fièvre d'émotion : « Je suis en Angleterre. Il faut prouver que je n'ai pas pu me dispenser d'y revenir. Je ne suis plus à la Bastille : il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être. Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais personne ne l'a mérité; les innocents, parce qu'ils sont innocents; les coupables, parce qu'ils ne doivent être convaincus, jugés, punis, que suivant les lois, et qu'on n'en suit aucune, ou plutôt qu'on les viole toutes à la Bastille; parce que, si ce n'est en enfer peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la Bastille, et que, s'il est possible de justifier l'institution de la Bastille en elle-même, dans de certains cas, il ne l'est dans aucun d'en justifier le régime. Il faut faire voir que ce régime, aussi honteux que cruel, répugne également à tous les principes de la justice et de l'humanité, aux mœurs de la nation, à la douceur qui caractérise la maison royale de France, et surtout à la bonté, à l'équité du souverain qui en occupe aujourd'hui le trône. »

Dans cette peinture d'un régime odieux, Linguet, en retraçant ses souffrances personnelles, a donné le premier assaut au château fort du despotisme, qui, par un singulier hasard, fut pris le jour anniversaire de sa naissance. Il a eu assez de puissance pour émouvoir les cœurs, et, par conséquent, pour ébranler notre vieille constitution en mettant à nu les abus qui la déshonoraient. On sait que Rousseau lui avait déjà porté des coups terribles. Du reste, il ne faut peut-être pas admettre toutes les horreurs qu'il retrace. Il n'a pas encore perdu le souvenir de sa longue captivité, et ce souvenir le pousse quelquefois à l'exagération; par exemple, quand il insiste sur les craintes qu'il avait d'être empoisonné par ses geôliers. Mais de tout cela ressort cette grande vérité, que, dans toutes les sociétés, la vie et la liberté des citoyens doivent toujours être placées sous la sauvegarde des lois. Laisser en cela quelque chose au caprice, c'est ouvrir la porte à toutes les injustices et à toutes les tyrannies; c'est rendre tous les crimes possibles. Cette considération, qui ressort de toutes les pages des *Mémoires* de Linguet, en fait un plaidoyer saisissant en faveur de l'abolition des lettres de cachet et du régime des détentions arbitraires; plaidoyer qui acquiert encore plus de force sous la plume éloquent, énergique et acérée de l'avocat-journaliste.

Bastille (LA PRISE DE LA), hiérodrame, livret et musique de Marc-Antoine Désaugiers, exécuté dans l'église Notre-Dame de Paris, par les acteurs de l'Opéra, suivi d'un *Te Deum*, le 13 juillet 1790. L'Assemblée nationale était représentée à Notre-Dame par une députation, et c'était sur son ordre que l'ouvrage de Désaugiers, destiné à être exécuté chaque année à la même époque, avait été composé. Le lendemain 14, on célébrait la fête de la fédération.

BASTILLÉ, ÉE (ba-sti-llé, 11 mll), part. pass. du v. Bastiller : *Ville BASTILLÉE*.

— Blas. Se dit du chef, de la bande, de la barre et de la fasce, quand ces pièces ont des créneaux à leur partie inférieure, c'est-à-dire du côté de la pointe de l'écu : *Famille de Pontbriant : d'argent, à une fasce BASTILLÉE d'azur*.

BASTILLER v. a. ou tr. (ba-sti-llé, 11 mll. — rad. *bastille*). Munir d'une bastille : *BASTILLER une ville*. V. mot.

— Emprisonner. « On dit plutôt *EMBASTILLER* ».

BASTILLEUR s. m. (ba-sti-lleur, 11 mll. — rad. *bastille*). Gouverneur ou geôlier d'une prison d'Etat. « Peu usité ».

BASTILLON s. m. (ba-sti-lon, 11 mll. — dim. de *bastille*). Petite bastille. « Ancienne orthographe du mot BASTION ».

BASTILLONNER v. a. ou tr. (ba-sti-llo-né — rad. *bastillon*). Fortif. Munir de bastillons : *BASTILLONNER un ouvrage*.

BASTIMENTOS, îlots stériles et inhabités de la mer des Antilles, près de l'isthme de Panama.

BASTIN s. m. (ba-stain). Mar. Cordage en sparterie, usité dans le Levant.

BASTINE s. f. (ba-sti-ne — rad. *bast*, qui se disait pour *bât*). Techn. Sorte de selle.

BASTINGAGE s. m. (ba-stain-ga-je — rad. prim. *baston*, pour *bâton*). Mar. Sorte de parapet en bastingues, qu'on établit autour du pont d'un navire, pour se protéger contre le feu de l'ennemi. « Muraille de bois qui, aujourd'hui, remplace généralement les anciennes bastingues : Debout, près du BASTINGAGE, sur le pont, elle observait la mer avec émotion. (X. Marmier.) Appuyé sur le BASTINGAGE de la corvette l'Iris, il regardait les côtes de France, qui fuyaient rapidement. (Balz.) Un soir, comme j'étais appuyé sur le BASTINGAGE de la dunette, j'observai un très-singulier nuage isolé, vers le nord-ouest. (Baudelaire.)

— Encycl. Les bâtiments de guerre portent

ordinairement, sur le plat-bord et le long des gaillards, un système de chandeliers et de filières sur lequel on tend des filets nommés filets de *bastingage*. Chaque matin, des gabiers sont chargés de recevoir les hamacs des matelots, bien pliés, et ils les arriment dans ces filets, où ils sont garantis de la pluie par une voile goudronnée. Le *bastingage* n'a pas seulement pour objet d'aérer les hamacs, il est encore d'une grande utilité à l'heure du combat; car, comme il entoure le navire, à hauteur de tête, il garantit les matelots contre les balles de l'ennemi et contre la petite mitraille. La plupart des navires de commerce n'ont point de *bastingage*.

BASTINGUE s. f. (ba-stain-gue — rad. prim. *baston* pour *bâton*). Mar. Bandes d'étoffe de toile matelassée ou filets qu'on tend autour du plat-bord du vaisseau, pour servir d'abri aux matelots qui manœuvrent sur le pont pendant le combat.

— Art milit. Sorte de rempart mobile, dont les troupes se couvraient au moyen d'âge.

BASTINGUÉ, ÉE (ba-stain-gué), part. pass. du v. *Bastinguer*. « Un navire est bien ou mal BASTINGUÉ, selon que ses bastingages sont plus ou moins susceptibles de garantir les gens de l'équipage contre la fusillade ou contre les coups de mer. (De Corbière.)

BASTINGUER v. a. ou tr. (ba-stain-gué — rad. *bastingue*). Munir de bastingues, ou de hamacs qui en tiennent lieu : *BASTINGUER une frégate*.

Se *bastinguer*, v. pr. Faire un *bastingage* pour se mettre à couvert.

BASTION s. m. (ba-sti-on — corrupt. de *bastillon*). Fortif. Ouvrage à revêtement, disposé sur les angles saillants du corps de la place, et présentant deux faces et deux flancs : *Voyez ces épaisses murailles, flanquées de lourds bastions*. (Vitet.)

— *Bastion plein*, Bastion rempli de terre et dans lequel on peut combattre et se retrancher. « *Bastion vide*, Simple enceinte de remparts, avec un parapet. « *Bastion double*, Ensemble de deux bastions établis l'un sur l'autre. « *Bastion coupé*, Bastion isolé de la place. « *Bastion plat*, Bastion établi au-devant d'une courtine. « *Demi-bastion*, ouvrage analogue au bastion, mais ne présentant qu'un flanc et qu'une face.

— Par ext. Lieu où l'on se retranche comme derrière un rempart : *Ceux à la vue desquels il venait d'échapper le cherchaient vainement dans son BASTION aérien* (un arbre). (Al. Dum.)

— Fig. Rempart, moyen d'attaque ou de défense : *Les BASTIONS de la tyrannie sont sans danger pour un peuple libre*. (Mme L. Colet.)

Encycl. — L'utilité des bastions, tant pour un front de fortification permanent, que pour un retranchement de campagne, tient à ce qu'ils assurent le flanquement des fossés. Supposons une simple ligne de défense, dont le profil soit celui qui est représenté fig. 1. Si les ennemis parvenaient à s'introduire dans le fossé, ils y seraient complètement à l'abri des feux des défenseurs, et ils pourraient faire tranquillement toutes les dispositions nécessaires pour escalader le rempart : le flanquement obtenu avec les *bastions* a pour but de faire disparaître ce grave inconvénient, en donnant aux défenseurs des retranchements la possibilité de tirer dans le fossé. — Le triangle est la seule forme de retranchement qui ne soit pas susceptible d'être bastionnée. — La fig. 2 représente un carré bastionné; les *bastions* sont les parties du retranchement projetées à l'intérieur des pentagones *a b c d e*, *a₁ b₁ c₁ d₁ e₁*, etc.

Des quatre parties que présente le *bastion*, les deux lignes *b c* et *d c*, appelées *faces* ou *pans*, s'avancent dans la campagne et forment un angle *b c d*, dont le sommet *c* est tourné vers l'extérieur : c'est l'angle saillant du *bas-*

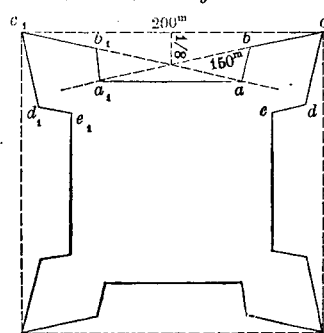


Fig. 2.

tion. Les deux autres lignes *a b*, *e d*, nommées *flancs*, forment, en se réunissant aux faces, deux autres angles que l'on nomme *angles d'épaule*. L'angle saillant s'appelle aussi *angle flanqué*, parce qu'il est défendu par les flancs des *bastions* voisins. Quand un angle d'épaule est arrondi et prolongé de manière à faire saillie sur le flanc, de manière à le couvrir, on lui donne le nom d'*orillon*, et le flanc est dit *couvert*. Enfin, on appelle *gorge* du *bastion* la partie ouverte *a e*, comprise entre les extrémités intérieures des flancs : c'est par là que l'on entre dans l'ouvrage.

On voit que les projectiles partent des flancs de *bastion* *ab* et *ed*, et que, tirés perpendiculairement à leurs crêtes, ils peuvent venir frapper dans les fossés des faces *b c*, *c d*, et *d e*.

Les lignes *a e*, et *c e*, *a* se nomment *lignes de défense*; elles varient de longueur entre 150 et 200 mètres.

La ligne *a e*, est la courtine.

La direction des flancs *a b* et *ed*, a varié avec les époques; on a construit ces flancs perpendiculaires aux lignes de défense, de façon à obtenir un flanquement parfait des fossés des faces *b c*, *c d*, *e d*; on a aussi proposé de les établir perpendiculaires à la courtine;

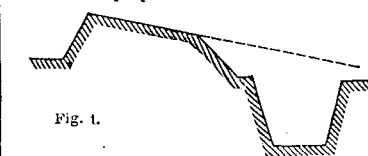


Fig. 1.

enfin, plus récemment, on a donné à ces flancs une position intermédiaire entre les deux précédentes, en leur faisant faire un angle de 100° avec la courtine; cette disposition semble la meilleure. Elle est aujourd'hui assez généralement adoptée. V. FRONT BASTIONNÉ.

L'intérieur ou *terre-plein* des *bastions* peut se construire de deux manières : tantôt on le remplit entièrement, afin de le mettre de niveau avec le *terre-plein* du rempart, et l'on a alors un *bastion plein*; tantôt, au contraire, on le laisse vide, en faisant tourner le rempart le long des faces et des flancs, et l'on a ainsi un *bastion vide*. Au XVIII^e siècle et au suivant, on appelait quelquefois *bastions royaux* les bastions de grandes dimensions, surtout ceux qui faisaient partie de l'enceinte d'une place et qui ne pouvaient être pris qu'au moyen d'un siège en règle. Le *bastion* est né à l'époque où, après avoir agrandi les tours pour faciliter la manœuvre des pièces, on imagina de les renforcer contre les coups de l'ennemi en les abaissant au niveau du sol et en les terminant en pointe du côté de la campagne. On ignore la date précise de ce progrès. Quelques écrivains rapportent bien que l'ingénieur italien San Michaeli construisit des *bastions* à Vérone en 1523; mais d'autres assurent que Jean Ziska, chef des husites de la Bohême, et le général turc Achmet-pacha, en avaient déjà élevé, le premier à Tabor, en 1489, le second à Otrante en 1480. Quoi qu'il en soit, c'est au XVIII^e siècle que le *bastion* est devenu l'élément de la fortification moderne; mais aux ingénieurs du siècle suivant appartient l'honneur d'en avoir scientifiquement déterminé la forme, les dimensions et les propriétés. Dans le principe, les ouvrages de ce genre s'appelaient indifféremment *boulevards* et *bastions*. Ce dernier nom, qui seul resté, lui avait été donné de l'italien *bastione* (poteau), parce qu'on faisait habituellement entrer des pièces de charpente et des clayonnages dans sa construction, afin de soutenir les terres.

Les *bastions* n'ont pas seulement pour objet de nettoyer les fossés quand les assiégés sont parvenus à y descendre; ils servent encore à tirer vers la campagne, à protéger le chemin couvert, la berne, les dehors de la place. Ils sont gardés en tout temps par des sentinelles posées aux barbettes ou aux angles assaillants. Deux *bastions*, qui se défendent l'un l'autre et qui forment l'extrémité d'un front de fortification, sont appelés *bastions consécutifs*. La perte d'un *bastion* était autrefois regardée comme entraînant la prise de la place; mais on a vu en 1814, à Berg-op-Zoom, après la prise d'un bastion, les assiégés foudroyés et faits prisonniers par une garnison qui leur était bien inférieure en nombre. La force d'une garnison, en temps de paix, se calcule ordinairement à raison de deux cents hommes d'infanterie par bastion; en temps de guerre, il faut six cents hommes d'infanterie et soixante cavaliers.

BASTION (Yves), prêtre et pédagogue français, né à Pontreux en 1751, mort à Paris en 1814. Après avoir été principal du collège de Tréguier, il se rendit à Paris, où il entra en 1788 dans la communauté des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Après le concordat, il fut nommé aumônier à l'Hôtel-Dieu, puis au lycée Louis-le-Grand, appelé alors le Prytanée impérial. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'instruction élémentaire, notamment : *Exposition des principes de la langue française* (1798); *Éléments de logique* (1805); *Grammaire de l'adolescence* (1810, etc.).

BASTION DE FRANCE, village d'Algérie, près de La Calle, province de Constantine, à 400 kilm. E. d'Alger. Ce village doit son nom à un bastion aujourd'hui abandonné, construit en 1520 par la compagnie française d'Afrique.

BASTIONNÉ ÉE (ba-sti-o-né), part. pass. du v. Bastionner : *Ouvrage BASTIONNÉ. Tour BASTIONNÉE. Retranchement BASTIONNÉ*.

— *Front bastionné*, Ouvrage de fortification composé de deux demi-bastions, dont les faces sont unies par une courtine. « *Tour bastionnée*, Très-petit bastion imaginé par Vauban contre le tir à ricochet, et aujourd'hui abandonné.

— Fig., Fortifié, entouré, étayé : *Plus vous insistez, plus elle est BASTIONNÉE d'ignorance, garnie de chevaux de frise*. (Balz.)